

Séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick FOURREAU, Maire.

Présents : Mesdames BORDES, DEVAL, PETIT
Messieurs COURTY, FOURREAU, CHAMPSEIX, PITON,

Excusé : M. DURAND (pouvoir à M. Fourreau)

Absents : Mmes CHTIBI, LHERMIE, M. NGOMA.

I) Approbation du compte - rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2021

Le compte -rendu du conseil municipal 13 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

II) ADMINISTRATIF

- **Objet : CNP 2022 Contrat d'Assurance Incapacité de Travail**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que la commune a demandé une proposition d'assurance à CNP Assurances pour l'année 2022, pour la couverture des risques incapacité du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclus les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité.

Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auxquels il est demandé de souscrire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- *de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année,*

Et CHARGE Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à l'adhésion au contrat assurance du personnel auprès de la CNP Assurances pour l'année 2022

- **Objet : MISE A JOUR DES STATUS DE LA CDC du Grand Saint Emilionnais au 01/11/2021**

I. Préambule explicatif

L'article L.5211-17 du CGCT dispose que « les communes membre d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice ».

Le conseil communautaire du 07/10/2021 a délibéré et adopté à l'unanimité une mise en conformité des statuts de la CDC du Grand Saint Emilionnais suite à la demande de la commune de Saint Emilion, qui, dans le cadre de la création du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, souhaite que cette compétence soit enlevée des compétences facultatives de la CDC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de modification des statuts de la communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais consistant à les mettre à jour au 01/11/2021

III) FINANCES

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 1 Virement de crédits

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative concernant le FPIC.

Aussi, il convient d'ajuster les crédits comme suit :

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal DECIDE :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 Virement de crédits

DESIGNATION	DEPENSES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Compte 022 Dépenses imprévues	-449	
Comptes 739223 FPIC		+449

IV) Questions et informations diverses :

- Conseil communautaire le 16/12 : validation du projet de la réhabilitation du presbytère et délibération validant le plan de financement. Aujourd'hui toutes les subventions n'ont pas encore été demandées, il resterait 362 000€ à la commune. DETR : 175 000 € ; DSIL 175 000€ ; ARS 100 000€.
- Vœux de fin d'année annulés à la demande de Madame la Préfète.
- Bulletin municipal et chocolats pour les plus de 70 ans vont être distribués mi décembre.
- Commission communication : compte rendu sur le bulletin municipal des questionnaires des habitants et travail pour l'arrivée des nouveaux habitants.
- Château Siaurac vendu et rencontre avec le Maire avec le nouveau propriétaire.
- M. Lamy retraite au 01/11/2021.
- AIADL depuis le 01/11/2021 à Néac.
- Travaux de peinture à la mairie.
- Conseil des enfants : demande de potager et de fresques sur les murs à l'intérieur.
- Devis pour agrandir le columbarium en cours d'étude.
- Mis en place d'éoliennes par les viticulteurs sur la commune, pas de réglementation précise.
- Conciliation avec M. Beinat mais cela n'a rien donné de plus, procès en cours.
- Affaire Rivière à Lavergne : statut-co.

- Assainissement rue de l'Eglise : février 2022.
- Subvention du département FDAEC pour la voirie : 13902€.
- M. Piton : problème de carte afin de déterminer les cours d'eau sur la commune, un travail va être fait avec le SIETAVI.
- Commission environnement : journée de broyage le 23/02/2022. Projet éco-pâturage : M. Le maire pas favorable au lieu de la pente du presbytère donc à voir pour un autre endroit.
- M. Courty : voie verte entre Chevrol et Bertineau ne sera pas entretenue comme décidé et la laisser en l'état.
- Commission voirie : Etat des lieux par rapport aux panneaux de la commune.
- Coût Mairie Tour de France : 2400€. Le comité des fêtes n'a pas fait de bénéfices.

Séance levée à 20h15